

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Soumission pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables – Années 2020, 2021 et 2022

Les Municipalités de Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud demandent des soumissions pour la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables (ordures ménagères) et celle des matières résiduelles recyclables sur son territoire pour les années 2020, 2021 et 2022 avec la possibilité de renouvellement sur une base annuelle aux mêmes conditions pour un terme maximal de deux ans.

Les documents de soumission seront disponibles à partir du 7 mai 2019 sur SEAO (Système électronique d'appel d'offres) au numéro de téléphone 1-866-669-7326 ou à l'adresse Internet « <http://www.seao.ca> » et seront assujettis à la tarification de cet organisme.

Les soumissions devront être déposées dans une enveloppe cachetée avec mention : « **Soumission pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables** ». Elles seront reçues au bureau municipal de Cap-Saint-Ignace, au 180, place de l'Église, Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0, jusqu'au **mercredi 22 mai 2019**, à 11 heures, pour y être ouvertes publiquement, à Cap-Saint-Ignace, ce même jour à 11 heures 05.

Les Municipalités de Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées. Elles se dégagent de toute responsabilité quant aux frais déboursés par les soumissionnaires pour la préparation de leur soumission et du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. Tout soumissionnaire doit donc s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents en lien avec cet appel d'offres. Elle se réserve le droit de ne retenir aucune des soumissions reçues si, notamment, elles s'avèrent plus élevées que les taux du marché. De plus, les Municipalités peuvent passer outre à tout vice de forme ou défaut mineur que peut contenir la soumission.

Les soumissions reçues devront être valides pour une période de 90 jours après l'ouverture des soumissions.

Pour obtenir toute information administrative ou technique concernant le présent appel d'offres, les fournisseurs doivent s'adresser à M^{me} Sophie Boucher, directrice générale de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, au 418 246-5631, poste 12. Celle-ci est attitrée pour l'ensemble des quatre Municipalités.

Donné à Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, ce septième jour du mois de mai deux mille dix-neuf.

Martin Turgeon, directeur général
Municipalité de Berthier-sur-Mer

Sophie Boucher, directrice générale
Municipalité de Cap-Saint-Ignace

Rémi Montminy, directeur général
Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Karine Lachance, directrice générale
Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

